

Encyclopédie:Agenceur de cuisines et de salles de bain

Créer ou réaménager un espace de vie exige rigueur, professionnalisme et créativité. Solliciter un agenceur de cuisines et de salles de bains, c'est avoir affaire à un artisan polyvalent doublé d'un artiste au courant des dernières tendances en matière de décoration d'intérieur.

Contents

- Une profession, trois appellations
- Un artisan polyvalent et diplômé
- Un métier manuel et créatif
- Un chantier en 2 étapes-clés
- Liens intéressants

Une profession, trois appellations

L'agenceur de cuisines et de salles de bains est appelé aussi « cuisiniste » ou « bainiste » dans le jargon. On attribue l'origine du néologisme « cuisiniste » à un publicitaire nommé Jacques Boussigué ; l'appellation a été popularisée en 1977 par la publication du journal professionnel L'Officiel des Cuisinistes. Le terme « bainiste » est plus récent, il est utilisé depuis le début des années 2000 par la presse spécialisée, les fabricants, les distributeurs industriels, ainsi que les architectes.

Un artisan polyvalent et diplômé

Devenir agenceur de cuisines et de salles de bains ne s'improvise pas : pour exercer, il est indispensable d'avoir suivi une formation diplômante. En revanche, plusieurs diplômes, pour certains complémentaires, peuvent mener au métier. Pour des travaux de pose, un CAP (menuisier, ébéniste, etc.) suffit ; pour superviser un chantier, de la conception à la livraison, un bac pro et/ou un BTS complété(s) éventuellement par une formation de décorateur et d'architecte d'intérieur et/ou de vendeur est nécessaire.

Un métier manuel et créatif

Un agenceur de cuisines et de salles de bains est un artisan polyvalent : il conçoit puis construit des lieux de vie conformes aux souhaits du client et respectueux des normes en vigueur. Pour ce faire, il se tient informé des tendances et réglementations en cours. Il intervient du début à la fin du projet : il écoute et conseille le client, établit un devis et un cahier des charges, imagine et dessine des plans (en 3D, en couleurs), passe commande auprès des fournisseurs et gère le chantier (qu'il travaille seul ou non).

Un chantier en 2 étapes-clés

De la conception... La visite chez le client s'accompagne d'une analyse technique des lieux, de mesures, de photos. Il s'ensuit la réalisation de plans d'aménagement (à la main et/ou sur ordinateur) qui mêlent fonctionnalité et esthétisme. Lors de cette étape, l'agenceur doit être à la fois inventif (il joue avec les volumes, les couleurs, les matériaux) et technique (il maîtrise les contraintes liées aux travaux de menuiserie, d'ébénisterie, d'électricité, de plomberie, de maçonnerie, de carrelage, de peinture, de vitrerie). ... À la réalisation. Une fois le devis accepté sur la base d'un cahier des charges clair et précis, le chantier débute. La salle de bains et la cuisine sont des pièces où l'on circule beaucoup, où l'on passe du temps, seul ou en famille. Pour créer ou réaménager ces espaces à la carte, l'agenceur fabriquera lui-même les éléments de mobilier, ou sollicitera un tiers (un autre artisan, un fournisseur). Il est seul garant de l'aboutissement du projet en phase avec les attentes du client, dans les délais et dans le budget.

Liens intéressants

- <http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/agenceur-euse-de-cuisines-et-salles-de-bain>
- <http://www.orientation-pour-tous.fr/metier/agenceureuse-de-cuisines-et-salles-de-bains,9341.html>
- http://www.lesmetiers.net/orientation/p1_193807/agenceur-de-cuisines-et-de-salles-de-bain
- <http://www.pole-emploi.fr/actualites/cuisiniste-l-amenagement-sur-mesure-@/suarticle.jspz?id=71805>